



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

Revue scientifique thématique semestrielle
*E*nvironnement et *D*ynamique des *S*ociétés



N° 013

Décembre

2025

ISSN

1859 - 5146



Presse Universitaire
Niamey



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

LERTESS - AD**Revue scientifique thématique semestrielle*****E*nvironnement et *D*ynamique des *S*ociétés**

FACTEUR D'IMPACT (SJIFactor.com)		INDEXATION EDS	
2023	4,866		https://sjifactor.com/passport.php?id=23616
2022	4,497		https://universiteabdoumoumounideniamay.academia.edu/EnvironnementetDynamique desSoci%C3%A9t%C3%A9s EDS
2021	4,09		https://portal.issn.org/resource/ISSN/1859-5146
2020	3,752		https://orcid.org/0009-0006-0118-2004

Photo de couverture: Piste rurale à travers les champs pendant la saison des pluies, Sud de la Région de Zinder, M.WAZIRI M. Zaneidou, 2023

MAQUETTE & PAO: Dr MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou, LERTESS/AD, UAM - Niamey

N° 013**ISSN****1859-5146****DECEMBRE 2025**

Note aux auteurs

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- [1]. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
 - [2]. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
 - a) Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
 - b) Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
 - [3]. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).
 - [4]. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS : revueeds@gmail.com.
 - [5]. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
 - [6]. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
 - [7]. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (B. Yamba, 1975, p21). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de : « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : ANTHELME Fabien, BOISSIEU Dimitri, GIAZZI Franck et WAZIRI MATO Maman - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 no2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.
- Exemples :
- ▽ **Pour un article de journal ou revue** : Nom (s) suivi du prénom (s) de l'auteur (s); la date de parution de l'article : le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim., 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciés à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
 - ▽ **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : KILANI Mondher et WAZIRI MATO Maman, 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
 - ▽ **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre ; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse ; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : MOTCHO Henri Kokou, 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (WAZIRI MATO, éd.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
 - ▽ **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bosso Sud). In : *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors Série, pp.49-61.
 - ▽ **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
- [8]. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
 - [9]. Les cartes, les graphiques et les figures : ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
 - [10]. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
 - [11]. Les tableaux : ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***Revue scientifique thématique semestrielle****Environnement et Dynamique des Sociétés****DIRECTEURS DE PUBLICATION****Directeur de publication** : Pr AMADOU Boureima**Directeur Adjoint de publication** : Pr WAZIRI MATO Maman**COMITE SCIENTIFIQUE**

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey, Pr. AMADOU Oumarou, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr SOULEY Kabirou, Université André Salifou, Zinder, Pr BOUKPESSI Tcha, Université de Lomé (Togo), Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin), Pr. KABLAN N'guessan Hassy Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Pr. KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire), KADOUZA Padabô, Université de Kara (Togo).

COMITE DE REDACTION**Rédacteur en chef** : Pr WAZIRI MATO Maman**Rédacteur en chef Adjoint** : Pr DAMBO Lawali

Membres : Pr MOUNKAILA Harouna, Pr BODE Sambo, Dr ABDOU YONLIHINZA Issa (MC), Dr YAYE SAIDOU Hadiara (MC), Dr BAHARI IBRAHIM Mahamadou (MC), Dr MAMAN Issoufou (MC), Dr KONE MAMADOU Mahaman Moustapha (MC)

Nota Bene : Les opinions et analyses présentées dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS).

ADRESSE :*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI****BP:** 418 Niamey - NIGER.**Email:** revueeds@gmail.com **Site :** www.revue-eds.com

© Copyright : Revue EDS, 2025

COMITE DE LECTURE

- ✿ Pr. ABDO LAOUALI SERKI Mounkaïla, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. AMADOU Oumarou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. BODE Sambo, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. ELHADJI OUMAROU Chaibou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. FANGNON Bernard, Université d'Abomey Calavi (Benin)
- ✿ Pr. KOUADIO Guessan, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. SITOU Lawali, Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi (Niger)
- ✿ Pr. SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ Pr. SOUMANA KINDO Aïssata, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- ✿ MC. ABBA Bachir, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. ABDOU YONLIHINZA Issa, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ADO SALIFOU Arifa Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. KASSI-DJODJO Irène, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KIARI FOUGOU Hadiza, Université de Diffa (Niger)
- ✿ MC. KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. MALAM ABDOU Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. NABE Bammoy, Université de Kara (Togo)
- ✿ MC. OUATTARA Seydou, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. TANKARI Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. TRAORÉ Porna Idriss, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. ZAKARI Aboubacar, Université André Salifou de Zinder (Niger)

SOMMAIRE

CHANGEMENTS ET DÉGRADATION DU COUVERT VÉGÉTAL PAR L'ANALYSE D'IMAGES MULTISPECTRALES LANDSAT : CAS DU QUARTIER NANGA A POINTE-NOIRE (CONGO-BRAZZAVILLE).....	10
<i>MAYIMA Brice Anicet^{1*} et SOUAMY- LEGRAND Joseph¹</i>	
CONTRIBUTION DES CULTURES IRRIGUEES A LA SECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES DANS LA COMMUNE RURALE D'ABALA (REGION DE TILLABERY)	25
<i>SOULEY BOUBACAR Adamou^{1*}, BOUBACAR ABOU Hassane¹, ABDOU BAGNA Amadou², DAMBO Lawali³ et MOTCHO Kokou Henri³</i>	
LES FEMMES DANS LES FRONTIERES AU NORD DE LA COTE D'IVOIRE : ENTRE MULTIPLICATION DES INITIATIVES PRIVEES ET RESILIENCE.....	38
<i>KONAN Kouamé Hyacinthe^{1*} et AINYAKOU Taiba Germaine²</i>	
RONIER DANS LE QUOTIDIEN DES POPULATIONS LOCALES DE LA REGION DES SAVANES DU TOGO (AFRIQUE DE L'OUEST)	50
<i>Kondjingué Djadame¹, Atakpama Wouyo^{2*}, Afelu Bareremna³, Egbelou Hodabalo⁴, Batawila Komlan⁵ et Akpagana Koffi⁵</i>	
DETERMINANTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX ET RIZICULTURE IRRIGUÉE A LAGDO (NORD-CAMEROUN)	70
<i>TCHOBWE Carlos^{1*}, WATANG ZIEBA Félix², GALAPNA LATOUROU Bienvenu¹, ASSAN YAGOUA BOUKAR Boukar¹ et DAISSO Victorine³</i>	
L'UNION EUROPÉENNE (UE) ET LE DÉVELOPPEMENT DU PARC W AU NIGER DE 2002 À 2008	80
<i>YAO Yao Jules^{1*} et SILUE Ténéédja²</i>	
IMPACT DE L'APPROCHE COMMUNALE WASH DANS LES COMMUNES DE CONVERGENCE DE L'UNICEF : CAS DE LA COMMUNE RURALE DE DJIRATAOUA (REGION DE MARADI, NIGER)	91
<i>HAROUNA KASSOUM Nazifi^{1*}, MAHAMANE ABDOUL-KADER Moustapha¹, MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou¹, ZAKARYA IDI Mahamadou¹ et DAMBO Lawali¹</i>	
WOMEN AND POLITICAL POWER: AN ANALYSIS OF ELIZABETH'S KINGSHIP IN MARY STUART BY FRIEDRICH SCHILLER.....	108
<i>Ayoubou Idrissa Mariama¹</i>	
EDUCATION ENVIRONNEMENTALE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS QUELQUES ECOLES DE PROVINCES DU MANDOULE ET DU CHARI BAGUirmi AU TCHAD.....	121
<i>DJOULA Arsène^{1*}, FOCKSIA DOCKSOU Nathaniel² et SOULEY Kabirou³</i>	
INSTITUTIONNALISATION DES SAVOIRS ENDOGENES DE GESTION DU CLIMAT DANS L'AIRESOCIOCULTURELLE BAATONU AU NORD DU BENIN.....	136
<i>Daouda MOUSSA^{1*} ; Traoré Kabirou BIO COMADA² et Mohamed Nasser BACO³</i>	
LES STRUCTURES SYLLABIQUES EN SOUMRAY : APERÇU PHONOLOGIQUE D'UNE LANGUE TCHADIQUE DU SUD DU TCHAD.....	153
<i>Eric EDJINAÏN DONO¹</i>	
IMPACT DE LA DISPONIBILITE DES TERRES SUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE AU SENEGAL DEPUIS L'INDEPENDANCE	168
<i>Gueye Moustapha^{1*} et Wague Mamadou Lamine²</i>	

ANALYSE DES DETERMINANTS DU CONSENTEMENT A PAYER POUR LA CONSERVATION DES SOLS AGRICOLES DANS LA COMMUNE DE BANI KOARA AU BENIN	185
<i>Alfred Bothé Kpadé DOSSA¹</i>	
ACCES AU BOIS ÉNERGIE EN TEMPS DE CRISE À NIONO AU MALI.....	202
<i>Issa TOGOLA^{1*} et Issa FOFANA²</i>	
IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DE L'ACTIVITE DE LA PECHE AUTOUR DE LA MARE DE DANDOUTCHI (COMMUNE RURALE DE BAGAROUA, REGION DE TAHOUA - NIGER).....	215
<i>DJIBRINA ADA Saâdou^{1*}, KIARI FOUGOU Hadiza² et MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou³</i>	
ANALYSE DE LA REPOSE SPECTRALE DES CLASSES ET ETUDE DE LA PERFORMANCE DES ALGORITHMES DE MACHINE LEARNING POUR LA CARTOGRAPHIE DE LA MANGROVE DANS LES MILIEUX DELTAÏQUES HETEROGENES : CAS DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DU SALOUM, SENEGAL.....	231
<i>Moussa SOW^{1*}, Labaly TOURE² et Ndeye Marième SAMB³</i>	
EVALUATION DE LA VULNERABILITE DE L'AGRICULTURE PLUVIALE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA COMMUNE URBAINE D'AGUIE (REGION DE MARADI, NIGER)	250
<i>WAGADOU DALAMI Ahmadine¹, BOUZOU MOUSSA Ibrahim^{2*} et LONA Issaka³</i>	
CONSTRAINTES LIEES A LA PLANIFICATION SPATIALE DANS L'ARRONDISSEMENT DE GODOMEY (COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI, BENIN)	270
<i>QUENUM Comlan Irené Eustache Zokpénou¹</i>	
RETOUR D'EXPERIENCE DU PROGRAMME (JASS) DANS LA PREVENTION DES CONFLITS ET L'ACCES EQUITABLE DES RURAUX AUX OPPORTUNITES ET RESSOURCES DANS LES COMMUNES RURALES D'ADJEKORIA ET KAROFANE	292
<i>MAMAN Issoufou^{1*}, IBRAHIM Habibou¹, AFANE Abdoukader¹, MAMADOU KONE Mahaman Moustapha¹ et YAMBA Boubacar²</i>	
IMPACTS DE LA VARIABILITÉ CLIMATIQUE SUR LA PRODUCTION DES AGRUMES (ORANGES) DANS LA COMMUNE DE KLOUÉKANMÈ AU SUD-OUEST DU BÉNIN	307
<i>Théodore Tchékpo ADJAKPA¹</i>	
LA REDÉFINITION DU DISCOURS ÉPISTÉMOLOGIQUE CARTÉSIEEN	322
<i>DJASRABÉ BONDO¹</i>	
REPENSER LA POLITIQUE EN AFRIQUE FRANCOPHONE : DE LA VIOLENCE POLITIQUE A LA POLITIQUE DU COMPROMIS.....	333
<i>MASRANGAR Nadjiara^{1*} et OLAME HOUMINA Patrice²</i>	
MODELISATION SPATIALE DES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES LIEES A L'ELEVAGE BOVIN DANS LA VILLE DE KATIOLA (CENTRE-NORD DE LA COTE D'IVOIRE).....	350
<i>KOUADIO N'Guessan Arsène¹</i>	
EXPLOITATION PETROLIERE ET EXTENSION URBAINE : CAS DE LA COMMUNE DE DOBA (TCHAD)	365
<i>MORÉMBAYE Bruno^{1*}, William DJEDANEM ALMBANG², DOUNIA Richard³ et MADJADINGAR TEBLE WOLWAÏ⁴</i>	
POLITIQUE DE GRATUITÉ DE L'ÉCOLE AU TCHAD ET QUALITÉ DES APPRENTISSAGES AU CYCLE PRIMAIRE DANS LA COMMUNE DU 9^{ÈME} ARRONDISSEMENT DE N'DJAMÉNA	381
<i>Gadebé ASSEM^{1*} et Djibrine RAMADANE AKHAYE^{1*}</i>	

SÉCHERESSE AU SAHEL ET MIGRATIONS DE COMMUNAUTÉS BOZO EN CÔTE D'IVOIRE : LE CAS DE GOHITAFLA ET DE BOUAFLÉ (1968-2011)	397
<i>N'founoum Parfait Sidoine KOUAME¹</i>	
LES EFFETS DES PLUIES EXCEPTIONNELLES DE L'ANNEE 2024 DANS LA VILLE DE MARADI AU NIGER.....	416
<i>KADRI AMADOU Aboubacar¹ et BOUZOU MOUSSA Ibrahim^{2*}</i>	
CARACTERISATION DES ESPACES AGRICOLES SOUS TENSION FONCIERE DANS LES PLAINES DE LA TANDJILE-EST AU SUD-OUEST DU TCHAD	432
<i>ASSOUE Obed¹</i>	
AMENAGEMENT SPATIAL ET DEVELOPPEMENT URBAIN DE LA COMMUNANUTE URBAINE D'IGNIE (REPUBLIQUE DU CONGO).....	446
<i>BAKANAHONDA Syviney Franck Laurel^{1*}, MBIZI Amaël Alberic² et ASSUE Yao Jean-Aimé³</i>	
PERIPHERISATION URBAINE, PRESSION FONCIERE ET DECLIN PROGRESSIF DES ESPACES AGRICOLES : ANALYSE DIACHRONIQUE SUR L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY 5 (2000-2023).....	458
<i>YAYE SAIDOU Hadiara¹ et SAIDOU GUIBEYE Idrissa^{1*}</i>	
AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICLES ET DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES COMMUNES DE KOUKANE, KANDIAYE, WASSADOU ET DIAOBE KABENDOU EN HAUTE CASAMANCE (SENEGAL)	471
<i>Cheikh Tidiane WADE^{1*}, Henri Marcel SECK², Mohamadou Moctar Kébé KOUYATE³ et Babacar NDAO⁴</i>	
INNOVATION DANS LES SCIENCES SOCIALES : DES PERSPECTIVES THEORIQUES ENCORE FECONDES.....	487
<i>ALASSANE ISSOUFOU Abdoul-Aziz¹</i>	
MARY SLESSOR, HEROÏNE ECOSSAISE DE L'EVANGELISATION DE L'AFRIQUE VICTORIENNE. 502	
<i>CAMARA Ahmady^{1*} et DAO Sidiki¹</i>	
PRATIQUES D'ADAPTATION ET DE RESILIENCE DES COMMUNAUTES RURALES DU MASSIF DE L'AÏR FACE AUX CONTRAINTES CLIMATIQUES	516
<i>Ouma Kaltoum SIDI TANKO^{1*}, Amina MAIZOUMBOU KUNDA¹ et Awal BABOUSSOUNA¹</i>	
GENRE ET GESTION DES DECHETS MENAGERS A MOUNDOU (TCHAD).....	533
<i>DJIMRABEYE Richard^{1*}, NEDOUMBAYEL Jacquine DJEKOUNLAR² et NODJILEMBAYE Modestine NDJEKILA³</i>	
ENJEUX FONCIERS ET TENSIONS COMMUNAUTAIRES AUTOUR DE L'AIRE DE PATURAGE D'ALKAMARAM DANS LA COMMUNE RURALE DE GUIDIGUIR (ZINDER, NIGER)	546
<i>ZABEIROU Oumarou^{1*} et MALAM SOULEY Bassirou²</i>	
STRATEGIES D'ADAPTATION DES AGRO-PASTEURS FACE A L'INSUFFISANCE DES RESSOURCES PASTORALES DANS LA COMMUNE RURALE DE DOGUERAOUA (NIGER).....	561
<i>ADO MIKO Mahamadou Makana^{1*}, ADO SALIFOU Arifa Moussa², OUSSEINI ISSA Abdou¹ et WAZIRI MATO Maman³</i>	
L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GENERATIVE ET OPTIMISATION DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DANS LES UNIVERSITES D'ETAT AU CAMEROUN : DEFIS ET PERSPECTIVES ...	576
<i>BISSOHONG Lydienne Charlie^{1*} et MBETE MEFIRE Mouhamed²</i>	

IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA DISTRIBUTION DES AIRES FAVORABLES A KHAYA SENEGALENSIS AU TCHAD AUX HORIZONS 2050 ET 2070	592
<i>Ali Mbodou LANGA^{1*}, Elie Antoine PADONOU², Ghislain Comlan AKABASSI³, Bokon Alexis AKAKPO⁴ et Achilles Ephrem ASSOGBADJO⁵</i>	
OPPORTUNITE ET RISQUES DE LA MOTOTAXI AU 7ème ARRONDISSEMENT DE N'DJAMENA (TCHAD)	609
<i>ADOUM IDRIS Mahadjir^{1*} et DJIALLADE Nodjiam Benoit²</i>	
CLINIQUES MOBILES ET CONTRAINTES D'ACCES AUX SOINS DANS LES ZONES TOUCHEES PAR LES ATTAQUES DES GROUPES ARMES AU NIGER.....	619
<i>SOULEY ISSOUFOU Mamane Sani¹</i>	
GOVERNANCE ÉDUCATIVE ET FIDÉLISATION DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE EN MILIEU RURAL : RÔLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES.....	633
<i>MBETE MEFIRE Mouhamed¹</i>	
PETITE IRRIGATION EN MILIEU PERI-URBAIN : ÉTUDE DES PRATIQUES, CONTRAINTES ET OPPORTUNITES DANS LA VALLEE DE TADDIS (TAHOUA, NIGER)	654
<i>ZAKARYA IDI Mahamadou^{1*}, RABE Mahamane Moctar², MAMAN Issoufou³, WAZIRI MATO Maman³, LAWALI GANAHI Idriissa⁴ et ABDOULAYE SOUMAILA Almoustapha⁴</i>	
ANALYSE DE LA DISPONIBILITE ALIMENTAIRE DANS LE DEPARTEMENT DE MAGARIA (REGION DE ZINDER, NIGER)	671
<i>ABDOU SANI Mountaka^{1*}, IDI MAHAMAN Hassane², SOULEY Kabirou³ et WAZIRI MATO Maman⁴</i>	

POLITIQUE DE GRATUITÉ DE L'ÉCOLE AU TCHAD ET QUALITÉ DES APPRENTISSAGES AU CYCLE PRIMAIRE DANS LA COMMUNE DU 9^{EME} ARRONDISSEMENT DE N'DJAMÉNA

Gadebé ASSEM^{1*} et Djibrine RAMADANE AKHAYE^{1*}

1. École Normale Supérieure de N'djaména, Tchad

**Correspondant courriel : assemgadeb@yahoo.fr - ramadanakhaye@gmail.com*

Résumé

L'éducation est la clé de développement de toute société et pour cette raison tous les enfants des deux sexes ont droit à un enseignement primaire de qualité pour leur vie demain. Au Tchad, la Loi 16, portant orientation du système éducatif garantit l'obligation et la gratuité de l'école publique et a prévu des ressources pour sa mise en œuvre. Le questionnement de l'étude porte sur les effets de la politique publique de la gratuité et qualité des apprentissages au primaire. L'objectif est d'évaluer la qualité des apprentissages dans cette commune après dix ans de mise en œuvre. L'approche quantitative est retenue et la taille de l'échantillon est de 100 individus. Le SPSS.25 a servi au traitement des données. Il ressort des résultats que : 54% d'enseignant contre 56% des parents disent que la gratuité a facilité l'accès mais pas la qualité. 98% des parents confirment qu'ils continuent par payer les divers frais. 62% des parents ne sont pas du tout satisfaits des résultats de la gratuité de l'école. 26% d'enseignants et 34% des parents ne se sont pas prononcés sur les effets induits. 64% d'enquêtés ne sont pas du tout satisfaits de l'incidence de cette politique publique éducative.

Mots clés : politique, gratuité, qualité, apprentissages, primaire.

FREE SCHOOLING POLICY IN CHAD AND QUALITY OF LEARNING IN PRIMARY SCHOOL IN THE 9TH DISTRICT OF N'DJAMENA

Abstract

Education is the key to the development of any society, and for this reason all children of both sexes have the right to a quality primary education for their future lives. In Chad, Law 16, which governs the education system, guarantees compulsory and free public schooling and provides resources for its implementation. The study examines the effects of the public policy of free education on the quality of learning in primary schools. The objective is to evaluate the quality of learning in this municipality after ten years of implementation. A quantitative approach was used, with a sample size of 100 individuals. SPSS.25 was used for data processing. The results show that 54% of teachers, compared to 56% of parents, say that free education has facilitated access but not quality. Ninety-eight percent of parents confirm that they continue to pay various

fees. 62% of parents are not at all satisfied with the results of free schooling. 26% of teachers and 34% of parents did not comment on the effects. 64% of respondents are not at all satisfied with the impact of this public education policy.

Keywords: policy, free education, quality, learning, primary school.

Introduction

Aucune nation au monde n'a atteint son développement durable sans un système éducatif efficace, sans un enseignement solide et universel et une recherche scientifique efficient, sans égalité de chances en matière d'éducation disait Monkonzi B (2015). La gratuité de l'enseignement primaire remonte à une époque lointaine. Elle a toujours été au centre des réflexions philosophiques et politiques et a été encouragée implicitement depuis la Déclaration Universelle des Droits Humains du 10 décembre 1948 et citée à toutes les étapes d'un certain nombre des déclarations et conventions essentielles des Nations Unies. La Déclaration de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous de Jomtien (1990) souligne dans son article 1 que :

« Toute personne, enfant, adolescent ou adulte doit pouvoir bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux. Ces besoins concernent aussi bien les outils d'apprentissage essentiels (écriture, lecture, expression orale, calcul et résolution des problèmes) que les contenus éducatifs fondamentaux (connaissances, aptitudes, valeurs, attitudes) dont l'être humain a besoin pour survivre, pour développer toutes ses potentialités, pour vivre et travailler dans sa dignité (Déclaration de Jomtien, 1990, p.2).

En somme, la conférence a recommandé à tous les pays présents d'universaliser l'accès et promouvoir l'équité, de mettre l'accent sur la réussite de l'apprentissage, d'élargir le champ de l'éducation fondamentale. Le cadre d'action du forum mondial sur l'éducation de Dakar (2000), exige que tous les enfants aient accès et suivent jusqu'à son terme un enseignement primaire gratuit et obligatoire. Les 185 pays présents aux assises de Dakar partent d'un constat alarmant car sur les 113 millions d'enfants qui n'ont jamais été à l'école dans le monde, plus d'un tiers de ces enfants (37%) soit 42 millions vivent en Afrique. C'est dans ce contexte que M. Koichiro Matsuura (2000) affirme que : nous sommes bien loin d'une éducation de base pour tous, ce n'est encore qu'un rêve pour des centaines de millions d'enfants, de femmes et d'hommes. La politique de gratuité de l'école primaire s'attache à offrir des chances égales de participation au sein des structures d'enseignement publique, dans toute la mesure du possible, tout en donnant la possibilité d'un choix personnel et en prévoyant une aide ou des infrastructures spéciales pour ceux qui en ont besoin (UNESCO, 2005). La gratuité dans les écoles primaires publiques et qualité des acquis scolaires préoccupe les autorités publiques, les ménages, les organisations non gouvernementales

internationales, régionales et nationales. La mise en œuvre de cette politique les sépare ; certains (États, autorités publiques, collectivité territoriales) préfèrent la laisser lettre désuète ou tout au moins lui trouver une formule qui ne peut être une grande charge pour eux. Alors lors que d'autres acteurs des organisations de la société civile revendiquent l'application immédiate, effective et absolue du principe.

Aujourd'hui plus que jamais ou depuis la nuit de temps, la gratuité de l'éducation occupe une place capitale dans les différentes politiques publiques éducatives par la plupart des pays. Elle obéit au principe de la scolarisation universelle pour tous à l'horizon 2015, prônée dans le monde et fait couler beaucoup d'encre depuis des décennies. Elle consiste à chercher comment transformer les systèmes éducatifs et les autres cadres d'apprentissage pour les adapter à la diversité des apprenants. Malgré les actions entreprises, la situation persiste, les estimations récentes de l'UNESCO (2024), 272 millions d'enfants et de jeunes dans le monde ne sont pas scolarisés, soit une augmentation de 21 millions par rapport aux estimations précédentes de 2021. Cette situation est alarmante dans les pays à faible revenu, le taux de non scolarisation atteint 33%, contre seulement 3% dans les pays à revenu élevé, et l'Afrique subsaharienne concentre près de 30% des enfants non scolarisés.

Le Tchad, un pays enclavé situé au cœur de l'Afrique dont 80% de sa population souffre d'un déficit en matière d'alphabétisation les différents régimes qui se sont succédé ont priorisé le droit à l'éducation pour tous les enfants tchadiens. L'école primaire a pour mission et devoir de former les citoyens dotés de la personnalité au sens des valeurs ethniques, de curiosité, d'observation, de conscience nationale et d'idéaux du bien être individuel et collectif. Son système éducatif hérité de la colonisation française souffre du manque de ressources, humaines, matérielles, pédagogiques, financières et autres. Le système est en déphasage entre les normes inclusives prévues par les dispositions internationales et nationales et les pratiques de terrain des différents acteurs de l'éducation. La non scolarisation est causée par une combinaison de facteurs sociaux, économiques, culturels, et sécuritaires. La pauvreté, le manque d'enseignants qualifiés, les infrastructures inadéquates, les conflits et les crises (économiques, politiques, écologiques) contribuent de manière significative à cette situation. Les familles ne disposent souvent pas assez de ressources financières pour scolariser tous les enfants sans exclusion.

Les préoccupations continuelles de tous les régimes depuis l'indépendance en 1960 à nos jours reposent sur une éducation gratuite et de qualité, avec une particularité au cycle primaire. Ces préoccupations ont conduit les différents régimes à participer aux différentes rencontres internationales de haut rang consacrées à l'avenir et à la qualité et à la gratuité de l'école depuis 1960 à 2025. Nous citons entre autres : la conférence de

l'UNESCO à Addis-Abéba en Éthiopie (1961), Niamey au Niger (1961), Abidjan en Côte d'Ivoire (1964), Nairobi au Kenya (1968), Lagos au Nigéria (1976), Hararé au Zimbabwe (1982), Jomtien en Thaïlande (1990), Dakar au Sénégal (1991 & 2000), Durban en Afrique du Sud (1998), Dar Es Salam en Tanzanie (2002), Brazzaville au Congo (2009), Bamako au Mali (2009), Ouagadougou au Burkina-Faso (2002 & 2012), Incheon en Corée (2016) et récemment à Nouakchott en Mauritanie (2025),etc.

L'adoption de la Loi 16/PR/2006, du 16 du 13/03/2006, portant orientation du système éducatif tchadien constitue le début de cette politique. Cette Loi s'octroie comme buts et finalités d'assurer la formation harmonieuse et de qualité pour l'homme tchadien, faire de lui un citoyen responsable, doté d'une sensibilité civique élevée, utile à lui-même et à la société capable d'assimiler sa culture et les exigences d'un État démocratique. Cette Loi stipule que l'éducation au Tchad a pour de donner un enseignement de masse, démocratique, obligatoire et gratuit. L'enseignement primaire tchadien vise à préparer l'enfant à s'intégrer utilement dans sa société. Donner un premier niveau de formation pour préparer l'enfant a poursuivre les études supérieures et l'enraciner dans sa culture nationale. Pour l'atteinte de la gratuité de la scolarisation obligatoire de qualité l'État s'engage à revaloriser la fonction enseignante et à respecter le statut particulier du personnel de l'enseignement national (article 30 de la Loi 16). L'adoption et la mise en œuvre de la gratuité dans les écoles publiques au Tchad revêt une importance cruciale pour plusieurs raisons liées à l'équité sociale, au développement socio-économique et à la cohésion nationale.

La question de la gratuité de l'éducation est plus épineuse au Tchad malgré la volonté des autorités, car au moment où la gratuité dans les écoles primaires était une priorité de l'État pour réduire la pauvreté, le pays s'est heurté à des crises (sécuritaires, politiques, économiques et financières) les grèves répétitives dans le secteur de l'éducation au moment de la mise en œuvre effective de cette politique. La situation actuelle par rapport à la gratuité de l'éducation dans les établissements scolaires publics n'est pas reluisante, il existe très peu de données sur l'état d'avancement de l'équité en matière d'éducation pour tous les citoyens parce que les groupes moins représentés ne sont pas identifiés. Les statistiques de 2023, révèlent que sur 3.289.296 enfants d'âge scolaire primaire (6 à 11 ans), 53,5% d'entre eux soit 1.758.134 sont hors de l'école primaire. Les raisons de cette exclusion sont multiples, incluant les facteurs socioculturels comme le mariage précoce, les crises humanitaires (déplacement forcés, insécurité alimentaire), et les défis structurels du système éducatif tels que le manque d'infrastructure, des enseignants qualifiés, la mauvaise gouvernance et la gestion non participative, le non-respect des engagements de l'État.

Préoccupé par la question, le Président de la République Mahamat Idriss Déby Itno dans une allocution lors au début de la rentrée scolaire 2023/2024 martèle en ces termes : « *Notre école publique a toujours été gratuite et elle doit rester gratuite, j'instruis fermement le ministre en charge de l'éducation à veiller à la gratuité de l'inscription pour permettre à tous les enfants d'âge d'aller à l'école de s'inscrire* ». La déclaration du Chef de l'État oblige le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, de l'Innovation et de la Formation Professionnelle, à prendre une note circulaire historique, quelques jours après rendant l'inscription gratuite des filles dans les établissements et de formation supérieurs publics. Il s'agit de la note de service N° 008/MESRSFPISE/SG/DGESRSFP/DESP/2024, qui s'adresse aux Recteurs des Académies, Présidents des Universités Publiques, Directeurs Généraux des Instituts Nationaux et Grandes Écoles de formation professionnelle. Elle met en application la mesure gouvernementale visant à renforcer la place de la femme tchadienne dans le secteur éducatif, en particulier celles admises au baccalauréat.

Conformément à la lettre N° 0531/PR/SGP/CESRSFP/24 du 26 septembre 2024, cette initiative exclut cependant les filières dont l'accès se fait par concours. Tous les responsables des établissements concernés sont désormais appelés à garantir la gratuité effective des inscriptions pour les filles dès la rentrée académique 2024/2025. Cette mesure marque une avancée majeure dans la promotion de l'égalité des chances et de l'autonomisation des femmes tchadiennes. En éliminant la barrière financière, le gouvernement espère encourager davantage de jeunes femmes à poursuivre des études supérieures et à contribuer pleinement au développement du pays. À côté des efforts de réglementation de la gratuité dans les établissements scolaires au Tchad, figurent de multiples campagnes notamment celle de la scolarisation et du maintien des filles jusqu'au fin du cycle primaire en vue d'améliorer les différents taux des rendements scolaires. La notion de la gratuité préoccupe tous les acteurs de la communauté éducative tchadienne, mais la mise en application les sépare. Certains (autorités publiques, collectivité territoriales) préfèrent la laisser lettre désuète ou tout au moins lui trouver une formule qui ne peut être une grande charge pour eux. Par contre, d'autres acteurs des organisations de la société civile revendiquent l'application immédiate, effective et absolue du principe.

Il s'agit de démasquer les réalités occultées par un discours idéologique visant à faire comprendre à la masse que l'accès à l'école est aussi simple voire gratuit qu'on puisse le penser. Car, très souvent, les choses ne sont pas ce qu'elles paraissent être, comme l'observe Berger (1973). L'étude veut faire le décryptage des enseignants sur les effets de l'implémentation de cette politique dans les écoles primaires dans une commune de la capitale du Tchad. Nous soulignons que l'instauration d'une gratuité qui ne se limite pas à la suppression des frais d'écologie, mais doit intégrer les dimensions de

l'inclusion, de la qualité des enseignements et des apprentissages et selon les exigences de la charte de la gratuité et de l'inclusion. L'objet de l'étude est d'évaluer si les effets de la politique de la gratuité dans les écoles est-elle effectivement appliquée ? La question principale qui la sous-tend est intitulée comme suit : la politique de gratuité de l'école publique améliore-t-elle la qualité des apprentissages au cycle primaire dans la commune du 9^{ème} Arrondissement ? Une telle étude peut apporter une modeste contribution pour tout chercheur qui voudrait s'intéresser sur le sujet, car aucune recherche consacrée à l'étude des effets de la politique de gratuité de l'école et la qualité des apprentissages des élèves bénéficiaires n'a été réalisée.

1. Cadre méthodologique de l'étude

Tout travail d'étude sur un sujet donné trouve sa pertinence scientifique dans la méthode que le chercheur utilise pour expliquer la réalité des faits. Aussi, aucune étude scientifique ne peut se réaliser sans un cadre méthodologique appropriée. Parlant de la méthode, Grawitz (1990, p.384) précise que le cadre méthodologique dicte toujours les façons concrètes d'organiser l'étude. Suivant cette logique c'est l'approche méthodologique quantitative utilisée par un nombre des chercheurs pour mesurer les effets de mise en œuvre des politiques publiques de développement qui est retenue. L'étude porte sur l'évaluation de la gratuité et de la qualité des acquis scolaires du primaire Tchad dans la commune du 9^{ème} Arrondissement, auprès des enseignants et parents d'élèves de la commune. Ainsi, il nous paraît important de présenter le site de l'étude, définir la population accessible, la taille de l'échantillon, les outils de collecte, la collecte, le traitement et l'analyse des données.

1.1. Description du site de l'étude

La commune du 9^{ème} Arrondissement de la ville de N'djaména la capitale du Tchad est géographiquement, située au Sud-Ouest de la capitale entre les fleuves Chari et Logone. Elle compte neuf quartiers, avec une forte densité de population de près d'un million habitants. Cette commune fait face à des défis liés à son environnement géographique, à sa densité de sa population et aux infrastructures socio-économiques de bas. Sa situation géographique l'expose aux inondations chaque année avec des conséquences sur son système éducatif (occupation des salles de classes par les victimes des inondations) et autres.

1.2. Population, échantillon, outils de collecte, collecte et traitement des données

1.2.1. Population de l'étude

Une étude est enrichie lorsque les données recueillies concernent une grande population. Le choix de la population d'étude s'impose en fonction du problème à traiter. Pour la présente étude la population accessible est constituée des enseignants

des écoles primaires dans toute l'inspection départementale de l'éducation nationale et de la promotion civique. Le critère d'inclusion est le suivant : être enseignants chargés de cours au cycle primaire dans la commune au cours des dix dernières années pour les enseignants et les parents d'élèves c'est le critère de résidence dans la commune depuis dix ans et être membre des associations des parents d'élèves (APE) des écoles primaires de la commune. Étant des principaux acteurs de l'éducation, nous pensons que leurs perceptions serviront à évaluer les effets de la politique de la gratuité de l'école primaire de cette commune.

1.2.2. Échantillon et technique d'échantillonnage de l'étude

Échantillonner, c'est choisir un nombre limité d'individus dont l'observation permet de tirer des conclusions applicables à toute la population à l'intérieure de laquelle le choix est fait. La taille de l'échantillon pour la présente étude est de 100 personnes réparties comme suit : 50 enseignants ayant rempli le critère ci-dessus suscité et 50 parents, membres des APE ayant remplis les critères. La constitution de l'échantillon d'une étude se fait selon une certaine logique respectant les techniques appropriées et c'est la technique de choix raisonné basé sur le critère d'avoir enseigné ou habité dans la commune les dix dernières années. Bref les membres de l'échantillon de la présente étude sont issus des différentes grandes composantes sociologiques du site.

1.3. Outils de collecte et collecte des données

Compte tenu de la spécificité de l'étude un questionnaire a été conçu avec des questions fermées et des questions selon l'échelle de Likert avec trois modalités de réponses que l'enquêté (e) a la liberté de choisir la réponse qu'il/elle lui semble juste. La collecte des données proprement dite a duré un mois, allant du 15 au 30 avril 2025. Cette période est le milieu de l'année scolaire au Tchad, l'occasion était indiquée pour rencontrer facilement les enseignants. C'est la méthode d'administration directe qui est utilisée, toutefois certains enquêtés (enseignants et parents) ont accepté de remplir le questionnaire et nous retourner.

1.3.1. Collecte et traitement des données

Chaque étude scientifique exige l'analyse et les techniques, étant des indices statistiques permettant d'analyser les résultats obtenus. Le choix d'une technique dépend de la nature du problème et des objectifs poursuivis par le chercheur. En outre, après la récolte des données, nous les avons transformés en fréquence relative pour chaque modalité de réponse ($f_i = n/N$) en pourcentage. Ici n est l'effectif partiel et N est l'effectif total. Le logiciel SPSS.25 a servi au traitement, à l'analyse statistique descriptive et à la vérification de l'hypothèse par le test de corrélation de Kendall au seuil d'erreur de 5% avec une signification $p < 0,05$.

2. Résultats de l'étude

Modalités	Enseignants		Parents	
	Effectif	Fréquence en %	Effectif	Fréquence en %
Oui	45	90	21	42
Non	03	06	12	24
Ne sait pas	02	04	17	34
Total	50	100	50	100

Tableau 1 : Degré d'information de la gratuité de l'école au Tchad par les enquêtés

Source : enquête de terrain

La lecture des résultats du tableau montre neuf enseignants sur dix reconnaissent le degré d'information de la politique de la gratuité de l'école instaurée par le Gouvernement, 06% d'enseignants disent non et 04% d'enseignants de cette commune n'ont aucune information l'existence de cette politique. Prêt d'un parent sur quatre dit ne pas être au courant de la décision gouvernementale relative à la gratuité de l'école et plus d'un parent sur trois soit 34% ignore l'existence d'une telle politique publique éducative. Seulement quatre parents sur dix soient, 42% affirment qu'ils sont au courant de la décision du gouvernement tchadien sur l'application de la gratuité de l'école. Sur le terrain nous avons observé que les effectifs ont connu une hausse d'une année à une autre au premier trimestre (début de l'année scolaire), mais ces effectifs chutent dans certaines écoles.

Frais actuellement payés à l'école	Enseignants					Parents				
	Oui	%	Non	%	Total	Oui	%	Non	%	Total
Frais d'inscription, de réinscription	12	24	00	00	12	15	30	00	00	15
Frais des uniformes scolaires	11	22	00	00	11	16	32	00	00	16
Frais des fournitures scolaires	10	20	01	02	11	12	24	00	00	12
Frais d'assurance	01	02	03	06	04	05	10	01	00	06
Frais de motivation des enseignants	00	00	08	16	08	00	00	01	00	01
Total	34	68	16	32	50	48	98	02	00	50

Tableau 2 : Avis des enquêtés sur les frais actuellement payés malgré la gratuité

Source : enquête de terrain

Le tableau ci-dessus identifie les frais que les familles continuent par payer pour scolariser leurs enfants. Plus de deux enseignants sur trois de la commune soit 68% confirment le paiement des frais d'inscription (24%), des uniformes (22%), des fournitures scolaires (20%) et les frais d'assurance dans quelques écoles (02%). Plus de neuf parents sur dix soit, 98% ne reconnaissent pas la gratuité de l'école publique et continuent par payer les frais d'inscription ; des uniformes ; fournitures scolaires et les frais d'assurance. Ces résultats montrent combien la politique de gratuité de l'école engagée par la République du Tchad ces dernières années est restée théorique.

Modalités	Enseignants		Parents	
	Effectif	Fréquence en %	Effectif	Fréquence en %
Oui	20	40	15	30

Non	27	54	28	56
Ne sait pas	03	06	07	14
Total	50	100	50	100

Tableau 3 : Avis des enquêtés sur la gratuité et qualité de l'éducation

Source : enquête de terrain

Il ressort des résultats du tableau ci-dessus que plus de la moitié des enseignants (54%) disent non que la gratuité de l'école a facilité l'accès mais pas de la qualité de l'éducation. La même tendance est observée chez les parents d'un niveau d'étude supérieure 56%. Ces résultats montrent combien le gouvernement doit se soucier davantage pour la gratuité de l'école couplée avec la qualité des enseignements apprentissages dans les écoles publiques. Par contre, quatre enseignants sur dix et 30% des parents estiment que ces dernières années l'État ne se soucie davantage de la qualité des apprentissages avec l'instauration de sa politique de gratuité. Le fort pourcentage de non chez les enseignants et les parents a pour cause le non-respect des engagements de l'État dans l'allocation des ressources humaines, matérielles et financière pour la mise en œuvre de cette politique. Toutefois, le fait de ne pas tenir rigueur pour le paiement des frais de scolarité avant d'accéder en classe, comme par le passé avait entraîné une augmentation importante des effectifs scolaires dans la commune. Les entretiens avec les directeurs d'écoles et la consultation des anciens registres et rapports de fin d'année scolaire des cinq dernières années, nous a permis de constater que beaucoup d'enfants ont accédé à l'école publique. La question qui préoccupe est celle de savoir les avantages de la gratuité de l'école publique pour les enseignants et pour les parents.

Modalités	Effectif	Fréquence en %
Augmentation d'effectif et donne courage à l'enseignant de bien dispenser les cours	17	34
L'enseignant retrouve plus d'autorité pédagogique car la prise en charge de l'enseignant par les parents a diminué	12	24
L'enseignant est désormais respecté par les parents puisqu'il n'y a plus les frais de motivation	10	20
L'enseignant est considéré et reçoit de l'estime des parents et a une valeur devant les élèves	11	22
Total	50	100

Tableau 4 : Avantage de la gratuité de l'école pour les enseignants

Source : enquête de terrain

Les résultats du tableau ci-dessus montrent que plus d'un enseignant sur trois (34%) trouve un avantage sur la politique de la gratuité de l'école instaurée par le gouvernement. Plus d'un enseignant sur cinq soit 24% estime que la politique de la gratuité de l'éducation redonne lui redonne de l'image et il retrouve plus encore d'autorité pédagogique car sa prise en charge par les parents a diminué voir disparu. Pour 20% des enseignants de l'échantillon avec l'instauration de la gratuité, ils sont

désormais respectés par les parents puisqu'il n'y a plus les frais de retrait des carnets de note et autres à payer. Dans la même veine 22% disent qu'avec la politique de gratuité l'enseignant est considéré, reçoit de l'estime des parents et a une valeur devant les élèves.

Modalités	Effectif	Fréquence en %
Un grand nombre accèdent sans payer les frais d'inscription dans les écoles publiques au début de l'année	18	36
L'État tente de faciliter la tâche aux parents dans le paiement des frais scolaires	13	26
La gratuité de l'école publique a donné l'occasion aux parents d'économiser, d'épargner et d'investir dans d'autres domaines pour l'avenir	10	20
La politique de la gratuité de l'école publique allège les poids financiers des parents avec des faibles revenus	09	18
Total	50	100

Tableau 5 : Avantage de la gratuité de l'école pour les parents

Source : enquête de terrain

Les données du tableau ci-haut montrent que les avantages de la gratuité de l'école pour les parents. Ainsi, il révèle que les parents enquêtés ont identifié les avantages suivants : un grand nombre d'enfants sont acceptés en classe au début de la rentrée scolaire gratuitement en attendant que les parents se grouillent pour verser les frais d'inscription 38%. À travers cette politique l'État a rendu la tâche facile aux parents les plus démunis dans le paiement des frais scolaire 26 % ; les parents ont l'occasion d'économiser, d'épargner pour les uns et d'investir pour les autres 20 %. Sur le plan économique et financière, cette mesure semble alléger le poids financier des parents avec des revenus médiocres et souvent asphyxiés par le paiement des différents frais scolaires exorbitants 18%. Certains parents ont tendance à se désengager totalement de toute responsabilité vis-à-vis de l'école. Pour eux l'école est l'affaire de l'enseignant et non de la communauté parentale par ignorance. Devant cet état de chose, la gratuité devient un leurre. Tous les enquêtés ont reconnu les avantages de la politique de la gratuite de l'école publique mise en œuvre par le gouvernement tchadien avec la promulgation de la loi 16 suscitée depuis 2006. La question qui préoccupe est celle de savoir qu'en est-il de la qualité des apprentissages de ces élèves à la fin de l'année scolaire après deux décennies de mise en œuvre de cette politique publique ?

Modalités	Enseignants		Parents	
	Effectif	Fréquence %	Effectif	Fréquence %
Très satisfaisant	11	22	13	18
Peu satisfaisant	13	26	12	20
Pas du tout	26	52	24	30

Sans réponse	00	00	16	32
Total	50	100	50	100

Tableau 6 : Appréciation de la qualité des apprentissages des élèves avec la gratuité

Source : enquête de terrain

Le tableau ci-haut illustre les appréciations de la qualité des apprentissages par les enquêtés. Plus d'un enseignant sur deux, 52% regrette la qualité des apprentissages des élèves de la commune pour des raisons suivantes : il y a encombrement dans les salles de classe et cela ne permet pas à l'élève de faire de bons résultats à la fin de l'année car les cours ne sont pas bien assimilés dans les classes à effectif pléthorique. Surtout les deux dernières années les cours commencent avec un retard dû aux inondations. Les élèves sortent des établissements scolaires sans connaissances fiables et donc pas de qualités intellectuelles. Les enseignants ne sont pas suivis sur le terrain par le personnel d'encadrement pour insuffisance du personnel d'encadrement, etc. Du côté des parents la situation est presque similaire car plus de trois parents sur cinq 62%, ne sont pas respectivement du tout satisfait (30%) et ne se sont pas prononcé sur la question (32%) de la qualité des apprentissages scolaires. Ces résultats sont similaires aux résultats du dernier PASEC au Tchad de 2019/2020. Les 38% restants des parents qui apprécient la qualité de très satisfaisant et ou de peu satisfaisant sont de niveau d'étude supérieure à la lecture de leurs profils et suivent régulièrement le cursus de leurs enfants et en confirment. Il faut retenir qu'au Tchad par rapport au degré d'analphabétisme, rares sont les parents qui cherchent à savoir ce que font leurs enfants à l'école. L'étude des temps d'apprentissage réalisée par le ministère de l'éducation nationale en 2014/2015 a révélé que plus de trois parents sur quatre ignorent la position de l'école de leurs enfants, ni ne cherchent pas savoir ce que leurs enfants font à l'école et attendent la fin de l'année pour venir retirer les carnets/bulletins de fin d'année. C'est en ce moment que certains voyant les résultats médiocres de leurs enfants s'en prennent de fois aux enseignants sans raisons. Cette situation s'observe en milieu urbain comme rural.

Modalités	Enseignants		Parents	
	Effectif	Fréquence %	Effectif	Fréquence %
Très satisfaisant	10	20	08	16
Peu satisfaisant	12	24	12	18
Pas du tout	15	30	19	32
Sans réponse	13	26	20	34
Total	50	100	50	100

Tableau 7 : Effets induits de la gratuité sur l'enseignement primaire de la commune

Source : enquête de terrain

La politique de gratuité de l'école publique dans sa version officielle suppose un accès libre et surtout sans condition pour un apprentissage de qualité. Les résultats du tableau montrent du côté des deux types d'enquêtés que l'on ne peut plus parler des effets induits positifs de cette politique publique. Les forts pourcentages de sans

réponse (26% chez les enseignants et 34% chez les parents) et de pas du tout satisfait (30% chez les enseignants et 34% chez les parents d'élèves) prouvent qu'il n'y a pas d'effets induits de cette politique publique éducative car selon nos résultats ci-haut les élèves du primaire ont des difficultés.

Il est à retenir que depuis la rentrée scolaire de 2014/2015 le pays a interdit le redoublement dans les classes de cours préparatoire un (CP1), cours élémentaire un (CE1) et cours moyen un (CM1) pour que l'argent dépensé dans le redoublement soit investi ailleurs notamment dans d'autres politiques éducatives visant à toujours à améliorer la qualité des apprentissages qui aura des effets sur la qualité des acquis scolaires plus grand nombre d'enfants tchadiens. Les résultats ici sont proches du rapport diagnostic et des autres analyses sur le secteur de l'éducation au Tchad en 2021, révèlent qu'un grand nombre d'enfant du cycle primaire qu'on laisse passer automatiquement en classe supérieure ne savent ni lire, ni écrire et calculer comme le veut cette politique.

Corrélation				
			Application de la gratuité	Effets de la gratuité
Tau Kendall	Application de la gratuité	Coefficient de corrélation		
		Sig. Bilatéral		
		N	100	100
	Effets de gratuité	Coefficient de corrélation		1
		Sig. Bilatéral		
		N	100	100
Rho Spearman	Application de la gratuité	Coefficient de corrélation		1
		Sig. Bilatéral		
		N	100	100
	Effets de la gratuité	Coefficient de corrélation		1
		Sig. Bilatéral		
		N	100	100

Tableau 8 : Corrélation entre l'application de la gratuité de l'école et ses effets

Source : enquête de terrain tester avec SPSS.25

La lecture des résultats du tableau ci-dessus montre qu'il n'existe pas de corrélation. Ceci explique que la variable application de la gratuité et les effets sont corrélées positivement ici. Selon la règle du test de Kendall, si le taux de la gratuité varie d'une (01) unité, on n'observe rien comme effets et vice versa. Étant donné que nous voulons estimer le degré de relation entre deux variables évaluées par rang, nous recourons au coefficient rho de Spearman (ρ) correspond sur (r) de Bravais-Pearson. D'après les résultats obtenus, si le taux de la gratuité varie d'une (01) unité, pas d'effets positifs. Suite à la corrélation inexistante, nous confirmons qu'il n'y a pas d'effets positifs de la

gratuité sur la formation dans les écoles primaires de la commune du 9^{ème} Arrondissement de la ville de N'djaména en particulier et en général dans tout le pays.

3. Discussion des résultats

Dans ce point, il convient de jeter un regard en tenant compte de notre point de vue et des idées des auteurs. Pour ce qui concerne cette étude intitulée : « gratuité de l'école et qualité des apprentissages au primaire dans la commune du 9^{ème} Arrondissement ». L'adoption des objectifs de la gratuité de l'école répond en particulier aux aspirations des enseignants et parents concernant la scolarisation de tous les enfants d'âge scolaire. Cela se traduit par l'inscription dans l'article 38 de la Constitution du pays de l'obligation et de la gratuité de l'école publique. Malgré ces dispositions constitutionnelles, les effets de la gratuité de l'école primaire publique pour des apprentissages de qualité, l'incidence est négative car les enseignants démotivés ne parviennent pas à donner le meilleur d'eux-mêmes. Le non achèvement des programmes, plus d'enseignement individualisé à cause des classes pléthoriques difficiles à gérer. Soucieux d'améliorer la formation de qualité des élèves, l'État semble encore avoir un morceau dur à croquer car les conditions de viabilités des écoles ne s'observent pas sur le terrain dans cette commune car un grand nombre d'enseignants occupent des classes avec des conditions matérielles non viables et l'État a l'obligation d'augmenter les infrastructures d'accueil ; doter les écoles des manuels et fournitures aux élèves; rendre vraiment l'école gratuite sans frais quelconque pour faciliter l'accueil de tous les enfants; améliorer les conditions de travail des enseignants (Gustave T, 2016).

Dans les conditions actuelles, la gratuité de l'école, tous les parents (100%) et plus de la moitié des enseignants (56%) pensent que cette politique soit révisée en urgence pour pallier aux différentes difficultés. Il est donc ambitieux de dire que la gratuité de l'école est effective, car il fallait doter les élèves des fournitures scolaires, rendre l'école obligatoire sans une inscription quelconque, chose qui reste dans les textes et c'est pourquoi certains pensent qu'avec la gratuité il fallait aller progressivement plutôt que tout embrasser en un coup et cela éviterait les cris selon lesquels il ne faut pas encore demander aux parents suppléer aux charges de l'État.

Une politique de gratuité de l'école publique doit être une priorité de l'État comme l'avait souligné Fonkoua (2006) dans sa publication intitulée : « quels futurs pour l'éducation en Afrique ? » L'auteur insiste sur la nécessité d'une veille prospective en matière d'éducation. Il s'agit d'avoir une vision futuriste pour mieux anticiper sur l'événement gratuité de l'école et préconise une planification stratégique des systèmes éducatifs africains pour y arriver. Pour cela l'État devrait mobiliser les ressources humaines, matérielles importantes pour la formation des enseignants et financières et

leur gestion doivent être efficaces. Une refonte des contenus des programmes doit tenir compte de l'éducation à l'environnement pour aboutir à une éducation de qualité gage de la formation réussie en Afrique. Or ce n'est pas le cas avec la politique de gratuité de l'éducation engagée depuis deux décennies au Tchad qui est restée théorique sans effets escomptés. D'après les résultats de test de Kendall, si le taux de la gratuité varie d'une unité, pas d'effet positifs ici et nous confirmons qu'il n'y a pas d'effets positifs de la politique publique de la gratuité de l'école et la qualité des apprentissages dans les écoles publiques de la commune du 9^{ème} arrondissement de la ville de N'djaména.

Conclusion

Chaque système éducatif est le fruit de ce que les pouvoirs publics auront décidé d'en faire. Au terme de l'évaluation de la politique publique de la gratuité de l'école engagée au Tchad de dans les écoles primaires publiques dans la commune du 9^{ème} Arrondissement de la ville de N'djaména. Pour toucher du doigt la réalité, nous nous sommes posés la question fondamentale quelle est l'incidence de la gratuité de l'école primaire publique sur la qualité des apprentissages scolaires des élèves. De l'avis de la majorité des enseignants enquêtés, la politique de la gratuité dans les écoles primaires publiques dans le site de l'étude est loin d'être effective du fait que les services offerts par les établissements scolaires ne sont pas à la hauteur de la forte demande. Que doit faire l'État tchadien pour que la gratuité de l'école améliore la qualité des enseignements -apprentissages dans les écoles primaires ?

Pour assurer une meilleure formation des élèves du cycle primaire, l'État devrait respecter ses engagements en prenant tous les enseignants, consacrer un budget conséquent à l'éducation, construire des écoles pouvant accueillir tous les enfants en âge scolaire. La réussite d'une telle politique implique une forte sensibilisation accrue des communautés éducatives (enseignants et parents, collectivités, etc.) ainsi, qu'une application rigoureuse et stricte des textes interdisant les frais obligatoires dans les écoles publiques pour identifier et corriger les éventuelles entorses à cette politique.

La politique de la gratuité de l'école et qualité de l'enseignement primaire devrait aller au-delà de la fourniture d'intrants et kits essentiels. Les efforts du gouvernement pour décentraliser davantage les tâches administratives et promouvoir la gouvernance et la gestion scolaire dans une dynamique participative lors de la mise en œuvre de la politique sont une bonne initiative encourageante. Cependant aucun mécanisme de concertation pouvant réunir les acteurs pour les rendre aptes à assumer leurs responsabilités lors de la mise en œuvre de cette politique publique, n'a été créé (Akkari D. Sultana, R et Gutner, J L.2001) Bref, assurer la gratuité de l'éducation nécessite un engagement fort de l'État, une implication active de tous les acteurs éducatifs. Comme disait Émile, M (2010), en mettant en œuvre cela, il est possible de

garantir que tous les enfants, sans exception, aient accès à une éducation de qualité pour contribuer ainsi à leur développement et à l'avenir de leur nation

Références bibliographiques

- Akkari, Djalil. Sultana, R. et Gutner, J.L. (2001). Politiques et stratégies éducatives : Termes de l'échange et nouveaux enjeux Nord-Sud.
- Annuaire statistiques de l'éducation au Tchad de 2020 à 2024.
- Fonkoua Innocent, (2006). *Gratuité de l'enseignement fondamental au Cameroun : réalité, implication budgétaire et impact sur le développement de l'éducation*. Site www.la_recherche_en_education.org afirse. Consulté le 02 octobre 2025.
- Gustave Tagné, (2016). Réussite scolaire et réforme éducative selon l'APC en Afrique Subsaharienne : résultats d'une étude comparative. Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education www.la_rechercheeneducation.org n°16(2016), pp 76-97.
- Kandolo Jean-François, (2008). L'état de lieu de l'effectivité de la gratuité de l'enseignement primaire, un principe des instruments juridiques internationaux et régionaux.
- Legendre R, (2005). Dictionnaire actuel de l'éducation, 3^{ème} éd. Sous « Acteur ». Montréal : Guérin.
- Menda P.B. and Ditsidi J.M. (2024). Gratuité de l'éducation de base dans les écoles primaires publiques en République Démocratique du Congo : État de lieu, défis, effets et perspectives, British Journal of Education, Vol.12, Issue 2, p.1-22
- Mokonzi Bambanota Gratien, (2015). L'éducation pour tous d'ici 2015 : quelle chance de réussite pour la République Démocratique du Congo ? Université de Kisangani, à Kisangani
- Messi Émile, (2010). Gratuité de l'enseignement primaire et qualité des apprentissages au Cameroun : une perception des enseignants et des parents. Mémoire DÉA. Université de Yaoundé 1.
- Ndongala Bernard, (2007). Gratuité de l'enseignement : un droit non appliqué, Journal du citoyen, Digital Congo, édition du 10.09.2007 ; on-line : www.digitalcongo.net Consulté le 12 septembre 2025.11.
- Nomaye Madana, (1998). L'enseignement de base au Tchad, situation, enjeux et perspectives. L'Harmattan, Paris, 1998.
- République du Tchad, (2006). Loi 16, portant orientation du système éducatif
- République du Tchad, (2014). Arrêté n°253 de 2014 portant régulation des flux internes.
- République du Tchad, (2020). Résultats du PASEC de 2019/2020 au Tchad
- République du Tchad, (2021). Rapport diagnostic du secteur de l'éducation
- République du Tchad, (2024). Lettre n° 0531/PR/SGP/CESRSFP/24

- Roegiers Xavier, (2003). Analyser une action d'éducation ou de formation : analyser les programmes, les plans et les projets d'éducation ou de formation pour mieux les élaborer, les réaliser et les évaluer. De Boeck Université.
- Sagot Duvaux Jean Louis, (2006). « Vive la gratuité » in Le Monde diplomatique, juillet 2006, p.28, <http://www.monde diplomatique.fr/2006/07>.
- Thoening Jean Claude, (1989). L'analyse des politiques publiques. Dans M. Grawitz et J, Leca (dir.), Traité de science politique. Tome 4, « Les politiques publiques ». Paris : PUF.
- UNESCO, (1990). Déclaration de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous à Jomtien.
- UNESCO, (2000). Cadre d'action de Dakar. L'éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs. Paris : UNESCO.
- UNESCO, (2005). *Rapport mondial de suivi sur l'EPT : l'exigence de qualité*, UNESCO.